



Rachat d'usufruit procédure

Par **lalitouille**, le **14/03/2017** à **10:14**

Bonjour,

Mes grand- parents, ont réalisé une donation partage entre moi et tante j'ai reçu la nue propriété d'un bien (maison de vacances). Aujourd'hui mon grand père est décédé et ma grand mère a plus de 90 ans et elle ne peut plus l'entretenir. Etant donné que nous sommes en froid avec ma tante, suite à ce partage, je voudrais racheter la part d'usufruit de ma grand mère. Quelle est la procédure à respecter? Faut il passer devant notaire? A quelle date se fera l'estimation du bien? (au moment de la donation ou à celle du rachat)

Merci d'avance,

Par **Lagune22**, le **14/03/2017** à **11:06**

Bonjour,

Pour toutes les questions relatives à la procédure, vous n'aurez pas à vous en préoccupez, ce sera le notaire chargé de la vente qui s'en chargera.

Quant à l'estimation du bien, elle se fera à la date de la vente.

Cordialement.

Par **lalitouille**, le **15/03/2017** à **09:15**

Merci, pour votre rapidité.

Cordialement,